

Aide-sociale.fr guide les familles dans leurs démarches pour les aides aux vacances

Chèques vacances, bons d'aide aux temps libres, AVF de la CAF... De nombreux coups de pouce, mis en place par la Caisse d'Allocation Familiales, les collectivités, les employeurs et le gouvernement, existent pour permettre aux Français de partir en congés. Aide-sociale.fr guide tous les particuliers désireux de changer d'air, à Pâques et cet été.

Il est déjà temps de penser à réserver les prochaines vacances estivales ! Malheureusement, chaque année, plus de 30 % des foyers français n'ont pas le budget nécessaire pour partir. Un véritable luxe pour de nombreuses familles, à commencer par les enfants qui sont près de 50 % à rester à la maison.

Un constat inacceptable pour Aide-sociale.fr qui propose un guide complet pour s'y retrouver. « *Nous souhaitons accompagner les Français dans leurs démarches administratives pour leur permettre de faire valoir leurs droits.* »

En quelques clics, chacun peut évaluer le montant des aides à percevoir pour partir en vacances », souligne le fondateur Johan Hallef. Un soutien indispensable et unique car aucun autre site internet à ce jour ne centralisent toutes ces informations.

10 aides pour partir en vacances !

- ✓ L'Aide aux Vacances Familiales (AVF)
- ✓ Les centres labellisés VACAF
- ✓ Les Chèques Vacances de l'ANCV
- ✓ L'Aide aux temps libres de la CAF
- ✓ L'Aide aux Vacances Enfants (AVE) de la CAF
- ✓ Le départ 18:25 de l'ANCV
- ✓ La Bourse Solidarité Vacances de l'ANCV
- ✓ L'aide Seniors en Vacances de l'ANCV
- ✓ Le Billet de Congé Annuel de la SNCF
- ✓ L'Aide aux projets Vacances de l'ANCV

L'AVF, c'est quoi ?



Sans aucun doute la prestation sociale la plus importante. Créée en 1999, l'aide aux vacances familiale de la CAF, ou AVF, permet aux foyers en difficulté de prendre des congés à moindres coûts. « *La CAF peut verser aux bénéficiaires jusqu'à 500 euros suivant leur situation. Elle est partenaire du dispositif VACAF qui centralise les 3600 centres labellisés en France, hôtels ou résidences. Grâce à un catalogue en ligne, il est devenu très simple de payer directement sa réservation en dépensant l'argent reçu* », explique Mathieu Le Rest, responsable de la

communication d'Aide-sociale.fr, regrettant que 79 % des allocataires n'utilisent toujours pas cette allocation automatique.

Des bons à réclamer

La CAF peut aussi verser, aux familles avec au moins un enfant à charge, une aide aux temps libres qui prend la forme de bons vacances. Ces tickets prépayés ont pour but de financer, partiellement ou en totalité, les loisirs des enfants : activités sportives, colonies... Une subvention bien utile, accordée selon les ressources de chaque foyer. « *Les conditions sont propres à chaque département et notre dossier très détaillé informe les internautes du mode d'emploi pour en faire la demande* », signale Mathieu Le Rest. « *Ces bons sont valables un an et ne peuvent être utilisés que pendant les périodes de vacances scolaires* », rappelle Aide-sociale.fr. Là encore, pour choisir un prestataire, la convention avec la CAF est obligatoire.

N'oubliez pas les chèques vacances

Les inégalités se creusent d'années en années entre les différentes catégories socioprofessionnelles. D'après le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), 80 % des cadres supérieurs sont partis en vacances en 2018 contre seulement 50 % des ouvriers. C'est là que les chèques vacances interviennent. Distribués par la CAF ou l'employeur, ils dépendent de l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances). « *L'employé ne paie qu'une faible participation. Le montant d'un chèque peut être pris en charge jusqu'à 95 % et chaque bénéficiaire peut recevoir jusqu'à 1000 euros par an* », poursuit Mathieu Le Rest. Un vrai plus pour ce petit bout de papier utilisable dans toute l'Union Européenne, pour partir à la mer ou à la montagne. « *Toutes ces aides financières facilitent le départ des familles avec de faibles revenus* », conclut Johan Hallef. Un guide en ligne vite indispensable pour ne plus rester dans le flou administratif.

Les infos sur les aides aux vacances : <https://www.aide-sociale.fr/aides-aux-vacances/>

Pour effectuer une simulation globale : <https://www.aide-sociale.fr/simulateur/>

A propos : Depuis 2012, Aide-Sociale.fr accompagne la population dans l'accès aux aides et la protection sociale. Il a été créé par Johan Hallef et emploie aujourd'hui une dizaine de personnes.

La vocation d'aide-sociale.fr est d'orienter et de mieux informer les français sur les nombreux dispositifs sociaux existants. L'objectif est à la fois d'expliquer le fonctionnement des aides, les conditions d'accès, les montants et de faciliter les démarches pour les obtenir en détaillant les procédures administratives à accomplir.

Visitez également notre page presse : <https://www.aide-sociale.fr/contact-presse/>